

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 MARS 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	31
- représentés	9
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/03/30-10

OBJET : Affectation au budget annexe déchets ménagers et assimilés, de biens, subventions et emprunts

L'an deux mille seize, le trente mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 mars 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Frédéric BRANSIEC
Jean-Pierre TUVERI	Sylvie GAUTHIER	Patrice AMADO
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Audrey TROIN	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	Éric MASSON	Hélène BERNARDI
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	Pierre-Yves TIERCE
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Michèle DALLIES
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Michel FACCIN
Florence LANLIARD	Anne KISS	Sylvie SIRI
Jean PLENAT	François BERTOLOTTA	
Céline GARNIER	Muriel LECCA-BERGER	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTA
Roland BRUNO donne procuration à Bernard JOBERT
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Jonathan LAURITO donne procuration à Éric MASSON
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Robert PESCE donne procuration à Anne-Marie WANIART
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à Hélène BERNARDI
Nathalie DANTAS donne procuration à José LECLERE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Thierry GOBINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-2016-03-30-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016
Publication : 12/04/2016

Délibération n° 2016/03/30-10

OBJET : Affectation au budget annexe déchets ménagers et assimilés, de biens, subventions et emprunts

Le rapporteur expose :

Par délibération n° 2015/09/23-08 en date du 23 septembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un budget annexe pour le service déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette création permet de transférer la jouissance des biens nécessaires au fonctionnement du service avec les droits et obligations qui s'y attachent, mais également les subventions relatives à ces biens ainsi que les emprunts contractés sur le budget principal mais nécessaires au fonctionnement du service déchets ménagers et assimilés.

Il est proposé au Conseil communautaire de transférer ces biens, subventions et emprunts, sous forme d'affectation, au budget annexe pour le service déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriale, article L.2224-13 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/09/23-08 du Conseil communautaire du 23 septembre 2015 portant création du budget annexe pour le service déchets ménagers et assimilés ;

Vu la liste des biens, subventions et emprunts affectés au budget annexe déchets ménagers et assimilés jointe en annexe ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter les biens, subventions et emprunts nécessaires au fonctionnement du service déchets ménagers et assimilés.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le rapport ci-dessus-énoncé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-2016-03-30-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Article 2 :

D'AFFECTER au budget annexe déchets ménagers et assimilés les biens, subventions et emprunts dont la liste est annexée à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-2016-03-30-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-2016-03-30-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation